

## CERTIFICAT D’AFFICHAGE

*Je soussignée, Gisèle TRENTIN,  
Adjointe déléguée à l’Urbanisme au Maire de la commune d’Auribeau-sur-Siagne,*

*certifie avoir procédé à l’affichage sur le site internet officiel de la commune  
(<https://www.auribeausursiagne.fr/urbanisme/>)  
de l’information relative à l’ouverture de l’enquête publique concernant :*

***L’élaboration du Plan Local d’Urbanisme (PLU) de la commune d’Auribeau-sur-Siagne,***

*et ce, de manière visible et continue, à compter du 30 septembre 2025,  
conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.*

*Auribeau sur Siagne, le 30 septembre 2025*

***Adjointe déléguée à l’Urbanisme  
Gisèle TRENTIN***





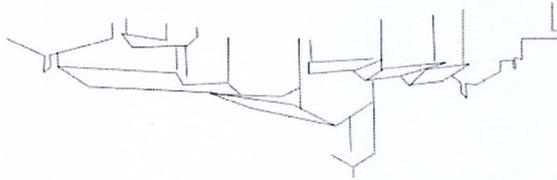
Gisèle TRENTIN  
Adjoint au Maire

Affiché le : 30.09.2025  
Retiré de l'affichage le :

Accueil > Cadre de vie > Urbanisme



# LE SERVICE URBANISME



## URBANISME

© Déc 02, 2015



### CADRE DE VIE

Urbanisme

Réaliser des Travaux

Organiser le Territoire

Dépôt de demandes d'urbanisme

Environnement

Problème de santé publique

Sécurité

RECHERCHER

### LE MOT DU MAIRE



Pour moderniser sa communication et ainsi mieux vous informer notre commune met désormais à votre disposition un site internet.

Ce service supplémentaire permettra à votre conseil municipal de faire encore mieux connaître son action.

Ainsi vous pourrez à tout moment tout connaître si vous le souhaitez de la vie publique de notre petite cité. Cette innovation reflète notre volonté de rendre toujours un maximum de service.

Désormais grâce à notre site internet et l'ensemble de ses rubriques vous pouvez suivre quasi dans l'instant tout ce qui vous concerne, pour participer ainsi encore davantage à l'œuvre commune.

### BULLETIN MUNICIPAL

Magazine Auribeau N°11 App

**AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE**

**AFFERENTE A L'ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME D'AURIBEAU-SUR-SIAGNE DU 15 OCTOBRE AU 17 NOVEMBRE 2025**

Par l'arrêté municipal n°22092025/1 en date du 22 septembre 2025, Madame le Maire d'Auribeau-sur-Siagne a prescrit l'ouverture d'une enquête publique unique concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'enquête publique se déroulera sur une durée de 33 jours consécutifs : du mercredi 15 octobre au lundi 17 novembre 2025 inclus.

A cet effet, par décision n° E25000026/06 du Tribunal Administratif de Nice, en date du 30 juillet 2025, Monsieur Gérard MONDELLO a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur et Madame Patricia SCHWEITZER en qualité de Commissaire Enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier d'enquête publique ainsi que le registre d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et parafés par Monsieur le Commissaire Enquêteur seront mis à la disposition du public à la Mairie d'Auribeau-sur-Siagne du mercredi 15 octobre au lundi 17 novembre 2025 inclus, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, soit :

**Du LUNDI au VENDREDI de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30**

Le Commissaire Enquêteur recevra le public en mairie, les jours suivants :

- Vendredi 17 octobre 13h30 - 16h30
- Mercredi 22 octobre 9h30 - 12h30
- Vendredi 31 octobre 9h30 - 12h30
- Vendredi 14 novembre 13h30 - 16h30

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête et formuler des éventuelles observations et propositions :

- Sur le registre papier d'enquête, à la disposition du public sur le lieu d'enquête.
- Par courriers postaux envoyés au Commissaire Enquêteur, à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur, pour le PLU, Montée de la

Les observations reçues par voie postale à l'adresse de la mairie doivent parvenir au plus tard le 17 novembre 2025 à 16h00, heures de clôture de l'enquête publique.

Le dossier complet du PLU sera également consultable et téléchargeable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : [www.auribeausursiagne](http://www.auribeausursiagne)

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir un exemplaire papier complet du dossier du PLU auprès de la mairie d'Auribeau-sur-Siagne, dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête publique. La demande sera à adresser auprès de la commune d'Auribeau-sur-Siagne - Mairie - Montée de la Mairie, 06810 AURIBEAU-SUR-SIAGNE.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées. Une copie du rapport du Commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département des Alpes-Maritimes et à Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Le rapport et les conclusions du Commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune pendant un délai d'un an à compter de la réception des documents par la mairie.

A l'issue de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport et conclusions motivées du commissaire enquêteur, sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal de la commune d'Auribeau-sur-Siagne.



LA MAIRIE ▼

AURIBEAU D'HIER À AUJOURD'HUI ▼

AU QUOTIDIEN ▼

ENFANCE ET JEUNESSE ▼

CADRE DE VIE ▼

SÉNIORS ▼

Pour vous aider dans vos démarches, le service Urbanisme vous reçoit uniquement sur rendez-vous au 04 92 60 20 25.

Aucun renseignement ne sera donné par téléphone, les demandes doivent obligatoirement être écrites et transmises aux coordonnées suivantes :

Service Urbanisme  
Montée de la Mairie  
06 810 AURIBEAU SUR SIAGNE  
Mail : [urbanisme@mairie-auribeau.fr](mailto:urbanisme@mairie-auribeau.fr) (<mailto:urbanisme@mairie-auribeau.fr>)  
Tél : 04 92 60 20 25  
Fax : 04 93 60 93 07

## PLAN LOCAL D'URBANISME



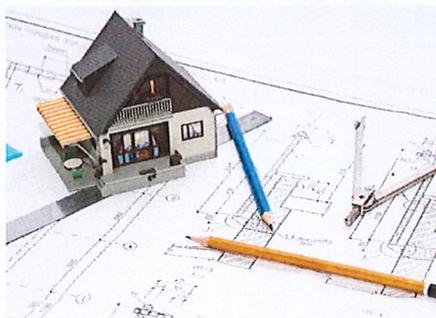
<https://www.auribeausursiagne.fr/wp-content/uploads/2025/04/Design-sans-titre7-1.png>

### RÉALISER DES TRAVAUX



<https://www.auribeausursiagne.fr/construire/>

### DÉPÔT DES DEMANDES D'URBANISME



<https://www.auribeausursiagne.fr/depot-de-demandes-durbanisme/>

### ORGANISER LE TERRITOIRE



Lire plus de publications sur Calaméo

## NEWSLETTER



<https://www.auribeausursiagne.fr/recevez-la-nouvelle-newsletter-dauribeau/>



Gisèle TRENTIN  
Adjoint au Maire



LA MAIRIE ▾

AURIBEAU D'HIER À AUJOURD'HUI ▾

AU QUOTIDIEN ▾

ENFANCE ET JEUNESSE ▾

CADRE DE VIE ▾

[\(https://www.auribeausursiagne.fr/planifier/\)](https://www.auribeausursiagne.fr/planifier/)

SÉNIORS ▾

f FACEBOOK    t TWITTER    ✉ MAIL

### CONTACTEZ-NOUS

### LES PLUS RÉCENTS

### LES PLUS LUS



Mairie ouverte du lundi au vendredi

De 8h30 à 16h30

Tél. : 04 92 60 20 20

Fax : 04 93 60 93 07

À compter du mercredi 27 juillet 2022, la Mairie sera fermée au public tous le mercredi après-midi. La Mairie restera joignable par téléphone.

Pour toutes demandes, écrivez-nous ici

| Mentions légales | Plan du site |

Réalisation



Mairie d'Auribeau-sur-Siagne © Copyright 2016, Tous droits réservés





Gisèle TRENTIN  
Adjoint au Maire

Affiché le : 30.09.2025  
Retiré de l'affichage le :



Accueil > A la une > ENQUETE PUBLIQUE – Élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME



## ENQUETE PUBLIQUE – ÉLABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

© Sep 30, 2025



### ENQUÊTE PUBLIQUE Élaboration du PLAN LOCAL D'URBANISME

L'enquête publique relative à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Auribeau Sur Siagne va débuter le 15 octobre 2025 à 8h30 et se clôturera le 17 novembre 2025, 16h30.

Cette phase a pour objectif principal d'informer le public, de recueillir ses observations et garantir la transparence du processus d'élaboration du PLU. Elle vise également à assurer la participation des citoyens : les habitants, associations, entreprises, et autres parties prenantes pourront consulter les documents du PLU et exprimer leur avis.

Sur toute la durée de l'enquête publique, le dossier du projet du PLU, les pièces qui l'accompagnent ainsi qu'un registre d'enquête seront consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public, soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h45.

RECHERCHER

### LE MOT DU MAIRE



Pour moderniser sa communication et ainsi mieux vous informer notre commune met désormais à votre disposition un site internet.

Ce service supplémentaire permettra à votre conseil municipal de faire encore mieux connaître son action.

Ainsi vous pourrez à tout moment tout connaître si vous le souhaitez de la vie publique de notre petite cité. Cette innovation reflète notre volonté de rendre toujours un maximum de service.

Désormais grâce à notre site internet et l'ensemble de ses rubriques vous pouvez suivre quasi dans l'instant tout ce qui vous concerne, pour participer ainsi encore davantage à l'œuvre commune.

### BULLETIN MUNICIPAL

Magazine Auribeau N°11 App

Lire plus de publications sur Calaméo

### NEWSLETTER

LA MAIRIE ▼

AURIBEAU D'HIER À AUJOURD'HUI ▼

AU QUOTIDIEN ▼

ENFANCE ET JEUNESSE ▼

CADRE DE VIE ▼

SÉNIORS ▼

Les personnes intéressées pourront en obtenir une copie papier, à leur frais, par demande formulée auprès de la Mairie.

Pendant l'enquête chacun pourra consigner ses observations :

-Sur le registre d'enquête,

-Par écrit en les adressant à Monsieur le Commissaire -enquêteur, Mairie d'Auribeau Sur Siagne, Montée de la Mairie, 06810 AURIBEAU SUR SIAGNE, jusqu'au 17 novembre à 16h30 (le cachet de la poste faisant foi)

-Par courriel à l'adresse : [plu-auribeau-sur-siagne@mairie-auribeau.fr](mailto:plu-auribeau-sur-siagne@mairie-auribeau.fr) jusqu'au 17 novembre à 16h00

Par ailleurs des permanences physiques seront assurées en mairie par le commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Nice, qui se tiendra à disposition du publique les jours suivants :

-Vendredi 17 octobre 13h30 à 16h30

-Mercredi 22 octobre 9h30 à 12h30

-Vendredi 31 octobre 9h30 à 12h30

-Vendredi 14 novembre 13h30 à 16h30

Vous pouvez prendre un rendez-vous à partir du 15 octobre 2025 à l'adresse suivante :

[plu-auribeau-sur-siagne@mairie-auribeau.fr](mailto:plu-auribeau-sur-siagne@mairie-auribeau.fr)

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos par le commissaire enquêteur.

Le commissaire enquêteur établira un rapport et ses conclusions.

Une copie de ce rapport sera tenue à la disposition du public en mairie et disponible sur le site internet, ce durant un an.

Le conseil municipal, après avis des personnes publiques associées, enquête publique et avis du commissaire enquêteur, se prononcera par délibération sur l'approbation de la révision générale du PLU d'Auribeau Sur Siagne.

Documents à télécharger :

▪ AVIS ENQUÊTE PUBLIQUE

▪ Arrêté ouverture d'enquête publique – Élaboration PLU



FACEBOOK

TWITTER

MAIL

Recevez la lettre d'information  
mensuelle de la commune



(<https://www.auribeausursiagne.fr/recevez-la-nouvelle-newsletter-dauribeau/>)



Gisèle TRENTIN  
Adjoint au Maire



[LA MAIRIE](#) ▼[AURIBEAU D'HIER À AUJOURD'HUI](#) ▼[AU QUOTIDIEN](#) ▼[ENFANCE ET JEUNESSE](#) ▼[CADRE DE VIE](#) ▼[SÉNIORS](#) ▼[CONTACTEZ-NOUS](#)[LES PLUS RÉCENTS](#)[LES PLUS LUS](#)

Mairie ouverte du lundi au vendredi

De 8h30 à 16h30

Tél. : 04 92 60 20 20

Fax : 04 93 60 93 07

À compter du mercredi 27 juillet 2022, la Mairie sera fermée au public tous le mercredi après-midi. La Mairie restera joignable par téléphone.

Pour toutes demandes, écrivez-nous ici

| Mentions légales | Plan du site |

Réalisation



Mairie d'Auribeau-sur-Siagne © Copyright 2016, Tous droits réservés